

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-158

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**SIGNATURE DE LA CONVENTION HABITAT À CARACTÈRE MULTISITE
AVEC L'EPF PACA**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 27 novembre 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, MAGALI TROIN DAL VECCHIO à ALAIN VIGIER

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 01/12/2020

RAPPORTEUR : MICHEL PONTE

La commune de Draguignan s'est engagée depuis trois ans au côté de l'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) dans le cadre d'une convention d'intervention foncière en centre ancien, en appui à la rénovation et la restructuration du cœur de ville (Action Cœur de Ville, OPAH RU, PUG, renforcement commercial, etc.).

Afin d'élargir les interventions foncières de l'EPF PACA à l'échelle du territoire de la Commune, pour anticiper et accompagner les mutations foncières dans les quartiers périphériques du centre-ville d'une part, et répondre aux objectifs du PLH d'autre part, la Commune a souhaité mettre en place une convention Habitat à caractère multisite.

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 vise la production à l'échelle de la Dracénie de 875 logements nouveaux par an, dont plus de 50 % destinés au social (45 % neufs en locatif et en accession et 7 % en réhabilitation et conventionnement ANAH), pour fluidifier les parcours résidentiels, notamment les plus modestes et accompagner l'attractivité résidentielle et le développement économique du territoire. Le PLH vise pour la commune de Draguignan la production de 157 logements par an, avec 55 % de logements aidés (locatif et accession).

L'EPF PACA, régi par les dispositions des articles L. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme, est un outil au service de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public, pour mettre en œuvre des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

Ces politiques foncières contribuent à la réalisation d'objectifs ou de priorités définis par son Conseil d'Administration et traduits dans son Programme Pluriannuel d'Interventions.

Cette nouvelle convention a pour objectif l'acquisition foncière et le portage foncier des biens permettant la réalisation de programmes d'habitat (environ 500 logements) prioritairement sur le court terme ; les sites concernés devront répondre à des critères de localisation et d'économie d'espace tels que définis dans le Programme Pluriannuel d'Interventions 2016-2020 de l'EPF PACA.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède

Par 33 voix POUR,

Par 5 voix CONTRE (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU),

- approuve les termes du projet de convention entre la commune et l'EPF PACA, jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

Fait à Draguignan, le 27/11/2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération